

Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Déclaration du groupe de la coopération

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée en 2015 et un bilan complet est présenté à travers cet avis. Même si le CESE avait été consulté en 2014 sur le projet de loi, il est dommage qu'il ne l'ait pas été pour le suivi et l'évaluation de celle-ci. À cet égard, le groupe de la coopération partage la préconisation qui plaide pour un pilotage plus clair et mieux partagé de la transition énergétique ; il serait notamment utile de chercher à mieux articuler les instances existantes avec les missions du CESE.

L'avis couvre de très nombreux champs de la transition énergétique, évalue les effets de la loi et des 167 mesures réglementaires qui ont suivi. Hélas, à ce jour, il constate que la loi n'a pas suffi à placer la France sur une bonne trajectoire et que réussir la transition reste donc un défi de taille.

Pour nos entreprises coopératives, qui sont souvent en pointe en matière d'innovation, la transition énergétique fait partie de nos réalités de terrain. Entreprises à hauteur d'hommes, elles sont de plus en plus porteuses de projets et d'initiatives nouvelles, associant par nature les parties prenantes, et profondément ancrées sur leurs territoires.

Certaines coopératives agricoles valorisent les ressources en énergie présentes en région, qu'il s'agisse du soleil, du vent, du bois, ou du méthane. Les Fermes de Figeac par exemple, réunissant 650 adhérents, ont dernièrement créé un parc éolien dans le cadre d'un financement participatif.

Des producteurs locaux d'énergie renouvelable se créent également sous forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif. C'est le cas d'Enercoop, seul fournisseur d'électricité 100 % renouvelable en France, qui se fonde sur 9 coopératives locales au plus près de leurs 27 000 sociétaires représentant toutes les parties prenantes intéressées.

Enfin, les coopératives HLM sont elles aussi engagées dans des démarches de performance énergétique et environnementale des bâtiments notamment avec une expérimentation en cours pour les bâtiments à énergie positive et réduction carbone.

Le groupe de la coopération partage les préconisations de l'avis, en particulier, l'objectif de 15 % de projets incluant la participation citoyenne proposé d'ici à 2030, facilitant ainsi l'acceptabilité de projets territoriaux. À titre de comparaison, en Allemagne, 50 % de l'énergie renouvelable est réalisée par des coopératives ou des sociétés contrôlées par des citoyens.

Enfin, le groupe de la coopération apprécie que l'avis propose d'utiliser le levier encore insuffisamment exploité que représente la commande publique pour soutenir le développement des PME du secteur énergétique.

Le groupe de la coopération s'est prononcé en faveur de l'avis et l'a voté.